

AVIS D'OUVERTURE

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Académies de Paris, Créteil et Versailles
Session 2026

I- MODALITES D'INSCRIPTION

Le registre des inscriptions est ouvert **du mercredi 4 mars 2026 (12H00) au vendredi 3 avril 2026 (17H00)** sur le site Cyclades, à l'adresse suivante :
<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

II- CONDITIONS D'INSCRIPTION

Références : Arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Décret du 10 février 2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée

Circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Le CAPPEI est destiné à attester la qualification des enseignants du 1^{er} degré et du 2nd degré appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.

L'examen du CAPPEI est ouvert aux :

- enseignants des 1^{er} et 2nd degré de l'enseignement public titulaires ou contractuels employés par contrat à durée indéterminée (CDI),
- maîtres contractuels, agréés à titre définitif et maîtres délégués employés par CDI des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Les épreuves du CAPPEI sont ouvertes aux candidats libres.

SIEC – Maison des examens

7 rue Ernest Renan

94749 ARCUEIL CEDEX

amel.adala@siec.education.fr

fatoumata.ba@siec.education.fr

laura.chu@siec.education.fr

anne.lacroix@siec.education.fr

Tél : 01 49 12 24 18 / 34 32 / 33 54 / 33 16

www.siec.education.fr

III- CALENDRIER

1) Pour **valider son inscription à l'examen du CAPPEI**, le candidat devra téléverser les pièces justificatives dans son espace Cyclades **au plus tard le vendredi 3 avril 2026 (17H00)**. La liste des pièces se trouve dans la rubrique « Mes documents ».

Tout dossier transmis incomplet entraîne l'annulation de l'inscription du candidat.

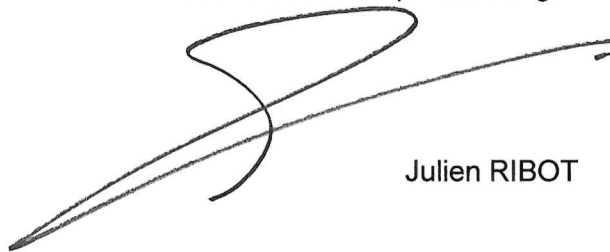
Les candidats recevables recevront un mail confirmant leur éligibilité et les étapes à suivre pour le dépôt du dossier.

Les autres candidats, non recevables recevront une lettre de refus annulant leur inscription, faute d'éligibilité.

2) Le dossier support de l'épreuve 2 devra être déposé **entre le lundi 4 mai (8H00) et le vendredi 25 septembre 2026 (17H00)** sur la plateforme DEXCO (en format PDF) à l'adresse suivante : <https://dexco.siec.education.fr>

Les épreuves orales seront organisées à compter du 26 mai 2026 pour la première période.

Le chef de bureau des
certifications du premier degré



Julien RIBOT